

PLAN CLIMAT

du Pays de Sources & Vallées

LA LETTRE D'INFORMATION

QUELLE ENERGIE CHOISIR POUR SE CHAUFFER ?



Réduire sa facture énergétique ...et son bilan carbone

Réduire sa facture énergétique

Avec l'envolée des prix des énergies, les annonces d'augmentations des tarifs qui s'enchaînent, l'énergie est un sujet brûlant qui pèse de plus en plus lourd dans notre budget et qui est devenue une source d'inquiétude du fait qu'on ne maîtrise pas la fréquence et l'évolution de ces augmentations.

On essaie de réduire notre facture par la mise en place d'éco-gestes, l'isolation de notre logement, l'installation de panneaux photovoltaïques, ou encore le changement de chauffage... Ce dernier s'avère plus compliqué car toutes les énergies ont augmenté et on ne sait plus laquelle choisir...

Toutes les solutions de chauffage ne sont pas forcément pertinentes selon votre logement (l'isolation thermique, la configuration des pièces,...) et vos besoins : ce n'est pas parce-qu'un commercial ou l'un de vos proches plébiscite tel type de chauffage qu'il est forcément pertinent pour vous.

De plus, on pense souvent à opter pour une solution de chauffage moins onéreuse or, **la meilleure solution pour réduire sa facture, c'est d'isoler son logement.**

Aussi, le mieux est de **se faire accompagner par un conseiller neutre qui n'a rien à vous vendre**, tel que le technicien de l'ADIL de l'Oise qui tient chaque semaine des permanences sur le territoire (voir en 4^e page).

Opter pour une énergie moins polluante

L'énergie est aussi une préoccupation climatique : le chauffage représente à lui seul 67% des consommations énergétiques des ménages français et **génère 23% des émissions de gaz à effet de serre** (Source : ADEME).

Certaines énergies sont plus polluantes que d'autres, notamment les énergies fossiles dont notre territoire, est encore très dépendant : en 2016 le gaz naturel représentait 29% de la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel et les produits pétroliers 22%.

Or, comme elles sont plus polluantes, les énergies fossiles **impactent le DPE de votre logement... et donc sa valeur** : une maison en F ou en G au DPE (diagnostic de performances énergétiques) peut voir sa valeur diminuer de 6% à 19% par rapport à un logement équivalent mieux classé (Source : *Etude sur la valeur verte des biens* de 2022 publiée par le Conseil supérieur du Notariat).

Le choix du chauffage doit donc aussi **tenir compte de l'impact environnemental de l'énergie utilisée.**

Le recours aux énergies renouvelables permet non seulement de **renforcer notre autonomie énergétique** (elles ne sont ni importées, ni soumises au contexte géopolitiques et aux cours mondiaux comme les énergies fossiles) mais aussi de **diminuer de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre.**

Notre territoire s'est fixé comme objectif de tripler la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 (par rapport à 2015).



Quelle énergie choisir pour réduire sa facture...

...et ses émissions carbone

1^{ère} étape : votre logement est-il bien isolé ?

C'est la 1^{ère} question à se poser... car si vous commencez par changer votre chauffage alors que votre logement est mal isolé, vous aurez besoin d'une chaudière puissante (donc plus chère) qui s'avèrera être surdimensionnée une fois le logement isolé. Or, une chaudière qui fonctionne en sous-régime s'use plus vite, est moins efficace et, en plus, elle consomme davantage d'énergie !

Pour les travaux d'isolation, n'hésitez pas à vous faire conseiller par l'ADIL de l'Oise (voir en page 4).

Rien qu'en isolant votre logement, vous pouvez déjà réduire votre facture de chauffage de 10 à 50% !

2^e étape : identifier vos besoins

Pour **identifier votre besoin et les solutions de chauffage adaptées** à vous et votre logement, il faut ensuite vous pencher sur vos consommations annuelles, votre température de confort le jour/la nuit, les périodes durant lesquelles vous chauffez peu voire pas, la configuration du logement, le type de radiateurs, le nombre d'occupants, le besoin en eau chaude sanitaire,...

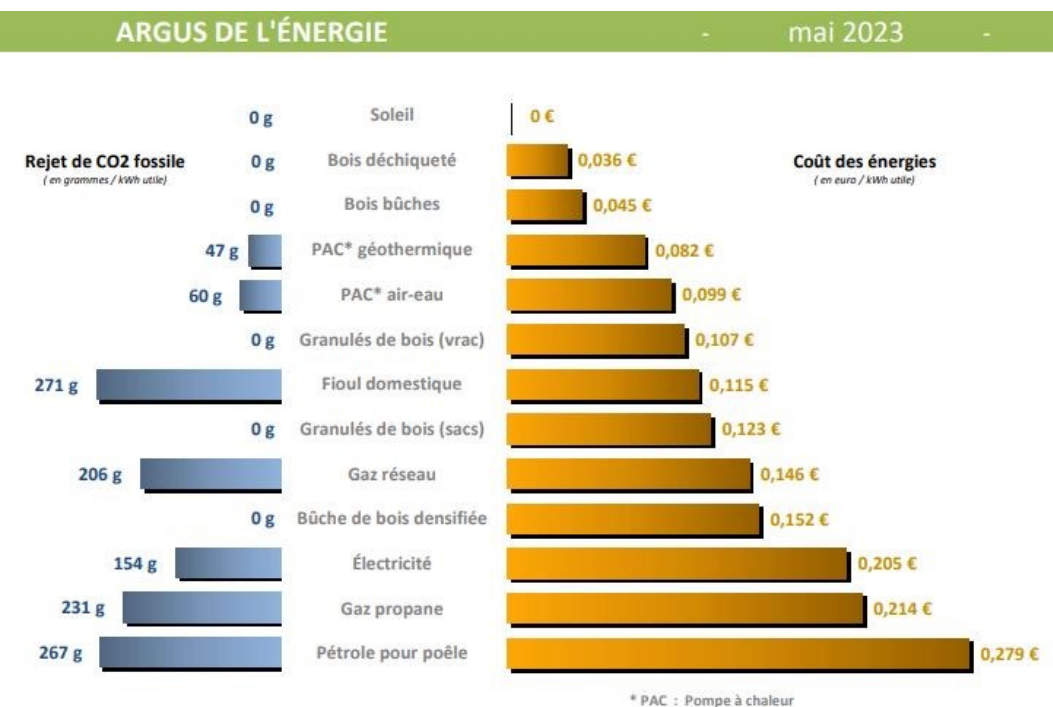
Par exemple, des combles perdus peuvent permettre de diffuser la chaleur d'un poêle dans les chambres, à condition qu'elles ne soient pas trop éloignées, mais cela nécessite une autre énergie pour la production d'eau chaude ou de chauffage hors-gel en période d'absence prolongée.

3^e étape : choisir la solution de chauffage

Une fois seulement votre besoin bien défini, vous

pouvez étudier les solutions de chauffages adaptées à ce besoin.

Changer de système de chauffage représente un coût mais c'est aussi des économies générées chaque mois durant toute la durée de vie de la chaudière. Aussi, quand vous comparez les solutions de chauffage, **ne regardez pas seulement le coût d'achat de la chaudière mais aussi le coût de l'énergie** (ramené au kWh pour pouvoir comparer les énergies entre elles : voir schéma ci-dessous). Par exemple une chaudière biomasse coûte pratiquement 3 fois plus cher qu'une chaudière au fioul ou au gaz, mais ramené sur 10 ans, les coûts énergétiques mensuels étant plus faibles, le coût final est souvent inférieur, d'autant plus que la chaudière est subventionnée (ce qui n'est pas le cas des 2 autres).



Les valeurs de CO₂ indiquées sont issues de l'ADEME pour le gaz réseau, le fioul, le propane et le pétrole pour poêle / ADEME et EDF pour l'électricité / Ajena (selon étude ADEME/EDF) pour les pompes à chaleur. Les émissions de CO₂ issues de la combustion du bois sont considérées comme absorbées par la croissance des arbres suivant le principe du cycle du carbone forestier. L'accroissement annuel des forêts, mesuré en m³ par an et par hectare, mesure la quantité annuelle de ressource renouvelable disponible (matière et énergie), dans la mesure où les forêts sont gérées durablement... ce qui est le cas dans nos régions.

Un autre critère à prendre en compte, c'est l'impact de chaque énergie sur le DPE de votre logement en fonction des **rejets de CO₂ générés par votre chauffage** : un chauffage utilisant une énergie peu polluante améliorera le classement DPE de votre logement... ce que vous apprécierez le jour où vous le vendrez !

Optez pour un chauffage plus écologique

LE POÊLE A BOIS/GRANULÉ : une solution d'appoint ou pour les petits logements

Le poêle à bois/pellets est une solution envisageable pour les petits logements ou alors en chauffage d'appoint pour les logements ayant une autre solution de chauffage pour chauffer les pièces trop éloignées du poêle, en cas de grand froid, d'absence prolongée, ou encore pour produire de l'eau chaude sanitaire,...

C'est la solution la moins chère en termes d'investissement et de coûts énergétiques mensuels.

LA CHAUDIÈRE BIOMASSE : une solution de remplacement des énergies fossiles

Pour les logements ayant un chauffage au fioul ou au gaz naturel ou propane et de la place dans la chaufferie (ou le garage, une dépendance, ...), la chaudière bois-énergie (alimentée automatiquement en pellets ou plaquettes de bois stockés dans un petit silo) peut être une bonne solution de remplacement pour le chauffage (programmable comme pour les chaudières à fioul/gaz) et la production d'eau chaude sanitaire en réutilisant les radiateurs



et le réseau de chauffage central existant.

LA POMPE À CHALEUR : une solution pour les logements neufs et bien isolés

De nombreux ménages sont tentés par la pompe à chaleur air/eau ou air/air mais attention ce type de chauffage n'est pas adapté aux logements anciens mal isolés. Le coût de la chaudière est élevé et la consommation électrique s'envolera lors des périodes de froid si le logement est mal isolé.

LA POMPE À CHALEUR HYBRIDE : une solution pour les logements au gaz

Mix entre une chaudière à condensation et une pompe à chaleur air-eau, la pompe à chaleur hybride associe intelligemment les 2 énergies :

- lorsque les températures sont plutôt douces, c'est le module pompe à chaleur électrique air-eau qui assure le chauffage de votre logement en captant l'air extérieur ;
- lorsque les températures sont plus fraîches, le module

ATTENTION : FIN PROGRAMMÉE DES CHAUDIÈRES FIOUL

L'installation de nouvelles chaudières au fioul est proscrite depuis juillet 2022 et le chauffage au fioul est voué à disparaître d'ici 2030. Vous ne pouvez donc plus remplacer votre chaudière fioul par une nouvelle, même s'il s'agit de votre système de chauffage actuel.

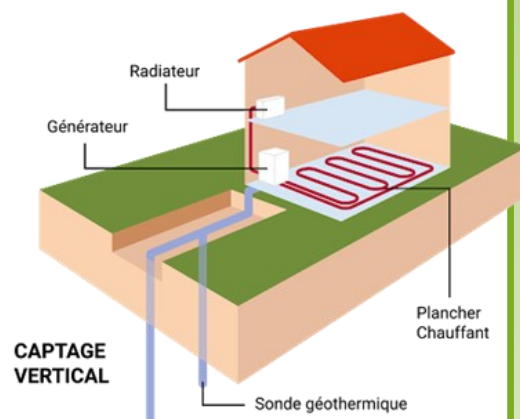


chaudière gaz prend progressivement le relais.

LA GÉOTHERMIE : une solution idéale pour les constructions neuves

La pompe à chaleur géothermique est particulièrement vertueuse car, au lieu d'utiliser l'électricité du réseau électrique pour chauffer votre logement, vous utiliserez l'énergie issue du sous-sol de votre terrain.

Elle est idéale pour le neuf. Pour les logements existants, cette solution nécessite un terrain suffisamment grand pour le forage et un sous-sol propice à la géothermie de surface/profonde.



L'investissement de départ représente un coût conséquent (même s'il est subventionné) mais le coût mensuel de chauffage est moins élevé que pour une pompe à chaleur classique.

LE PHOTOVOLTAÏQUE : la fausse bonne idée pour couvrir les besoins électriques de votre chaudière

Face aux coûts d'électricité générés par la pompe à chaleur ou le chauffage électrique, on peut être tenté de faire installer des panneaux photovoltaïques pour produire sa propre électricité. Or les pics de production des panneaux correspondent à des périodes où on n'a pas besoin de chauffage (juin-août) et l'électricité produite ne pouvant être stockée, elle sera réinjectée dans le réseau. Vous pouvez certes bénéficier du tarif de rachat mais celui-ci a bien baissé (alors que le tarif de l'électricité, lui, a bien augmenté et c'est ce tarif que vous devrez payer en hiver pour faire fonctionner votre chaudière).

Le photovoltaïque est d'autant **plus intéressant pour couvrir ses propres besoins en électricité (auto-consommation)** et éviter de consommer l'électricité du réseau.

1. Se faire conseiller

Prenez RDV avec l'ADIL de l'Oise, un organisme labellisé par l'Etat pour apporter un conseil neutre et gratuit aux particuliers.

Prenez RDV au 03 44 48 61 30

2. Identifier les travaux pertinents

A partir de vos consommations et de votre logement, le conseiller vous aidera à **identifier les éventuels travaux d'isolation à faire** pour baisser vos consommations énergétiques, **et les solutions de chauffage adaptées à votre logement.**

3. Solliciter les aides financières

Il vous **informera sur les aides financières** dont vous pouvez bénéficier selon vos revenus.

Si vous êtes éligibles aux aides de l'ANAH, l'ADIL vous accompagnera dans l'élaboration de votre dossier de demande de financement.

Au centre social de **LASSIGNY** de 14h00 à 17h00 le 2^e mardi de chaque mois.

A la Maison de la Justice et du droit (située au 11 rue Albert de Mun) à **NOYON** de 9h00 à 12h00 tous les mardis.

A la Maison du Conseil Départemental de **RESSONS-SUR-MATZ** de 10h00 à 12h00 le 2^e mercredi de chaque mois.

A la CC2V à **THOUROTTE** de 9h00 à 12h00 le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois.

Surtout **ne cédez pas au démarchage** à domicile et **ne signez aucun devis** avant ces 3 étapes. Privilégiez un **artisan local qui soit labellisé RGE** (annuaire sur www.france-renov.gouv.fr) pour pouvoir bénéficier de subvention et qui s'engage à assurer la maintenance de la chaudière.

Guide des économies d'énergie 2023

Le Club Climat du Pays de Sources et Vallées a créé un *Guide des économies d'énergie* pour vous aider à faire les bons choix.

Vous y trouverez les **éco-gestes** à mettre en place pour réduire votre facture sans faire d'investissement, des **conseils pour l'isolation de votre logement et le changement de chauffage**, les **aides financières** et les structures qui peuvent vous accompagner dans votre projet.

Vous pouvez vous le procurer **auprès de votre mairie** ou le **télécharger depuis notre site Internet** (voir ci-dessous).

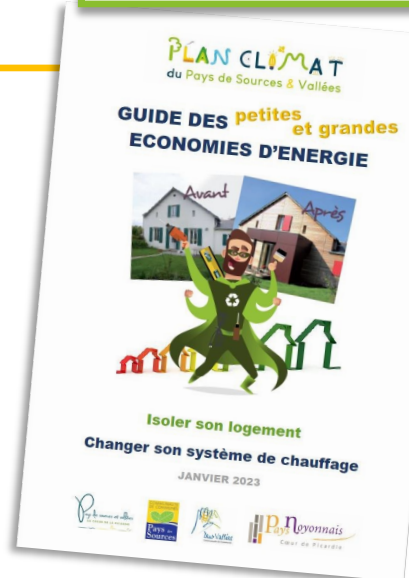
Trucs & astuces pour faire des économies de chauffage

Voilà quelques actions toutes simples pour **faire des économies dès aujourd'hui...sans dépenser un sou !**

- ☐ je mets des rideaux épais et un boudin au bas de la porte d'entrée
- ☐ L'hiver, je ferme tous les volets et les rideaux
- ☐ Je programme le chauffage à 19°C la journée, à 16°C quand on est absent et la nuit...
- ☐ ...et je porte enfin le pull que m'a tricoté ma belle-mère !
- ☐ Je limite la durée de mes douches (et évite de prendre un bain)
- ☐ Je fais entretenir chaque année mon système de chauffage

...et j'économise 7% sur ma facture* rien qu'en baissant le chauffage d'un degré !

* Source : FAIRE



Nous contacter :

Pays de Sources & Vallées

Campus Inovia - 1435 boulevard Cambronne à Noyon
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr

Tél. : 03 44 43 19 80



Facebook : [paysourcesetvallees](https://www.facebook.com/paysourcesetvallees)

www.sourcesetvallees.fr

Le Plan Climat du Pays de Sources et Vallées bénéficie du soutien de :